Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Guillestrois Queyras
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

Exercice 2025

Vu pour être annexé à la délibération 2026-228 en date du 08 juillet 2026
Le Président
Michel MOURONT

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

TABLE DES MATIERES

1 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 3
1.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3
1.1.1 Le service public d'assainissement collectif 3
1.1.1.1 Définition des missions du service 3
1.1.1.2 L'organisation du service 3
1.1.1.3 Présentation du territoire desservi 5
1.1.1.4 Mode de gestion du service 6
1.1.1.5 Estimation de la population desservie (D201.0) 7
1.1.1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 8
1.1.1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 8
1.1.1.8 Avis rendus par la direction de l'assainissement au titre de l'urbanisme 9
1.1.1.9 DT /DICT 9
1.1.1.10 Travaux et études engagés et/ou réalisés en 2025 10
1.1.1.11 Présentation des programmes pluriannuels d'investissements 12
1.1.2 Système d'assainissement collectif 14
1.1.3 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203,0) 31
1.1.3.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 31
1.1.3.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 31
1.2 ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT 32
1.2.1 Recettes 32
1.2.1.1 Redevance assainissement collectif 32
1.2.2 PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) 36
1.2.2.1 Contrôle de conformité assainissement en cas de vente 36
1.2.2.2 Dépotage des matières de vidanges, de curage sur la station de traitement des eaux de Guillestre 37
1.2.3 Financement des investissements 37
1.2.3.1 Montants financiers 37
1.2.3.2 Etat de la dette du service 37
1.2.3.3 Amortissements 37
1.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE 38
1.3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202,2B) 38
1.3.2 Conformité de la collecte des effluents (P203,3) 40
1.3.3 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204,3) 40
1.3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205,3) 41
1.3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206,3) 42
1.4 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS 44
2 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 45
2.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 45
2.1.1 Présentation du territoire desservi 45
2.1.2 Mode de gestion du service 45
2.1.3 Estimation de la population desservie (D301.0) 45
2.1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) 46
2.2 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 46
2.2.1 Modalités de tarification 46
2.2.2 Recettes 46
2.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE 47
2.3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) 47

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1.1 Le service public d'assainissement collectif

1.1.1.1 Définition des missions du service

La compétence Assainissement de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras recouvre depuis le 1er janvier 2017 les 2 missions suivantes :

- Assainissement collectif des eaux usées,
- Assainissement non collectif,

1.1.1.2 L'organisation du service

➢ *Les moyens humains*

Le service assainissement était composé, au 1er janvier 2025, de :

Missions	Personnel affecté	Quote-part en ETP	
Direction de la régie : gestion administrative et financière, montage et suivi des projets, gestion des équipements, encadrement du personnel affecté à l'assainissement	1 ingénieur en CDD	1	
Chargé de projets et de soutien à l'exploitation (autosurveillance), avis d'urbanisme et DT /DICT	1 technicienne en CDI	0.8	
Chargé des avis d'urbanisme et DT/DICT, des contrôles des branchements et du Service Public d'Assainissement Non Collectif	1 technicienne en CDI	1	
Chargé d'amélioration des systèmes d'assainissement	1 technicien en CDI	1	
Chargé de projets et de soutien à l'exploitation (autosurveillance),	1 technicienne en CDD	1	Octobre 2025
Conduite des installations : stations d'épuration et réseaux	4 agents d'exploitation et 1 électromécanicien	5	
Facturation des redevances et suivi clientèle	3 agents administratifs	1.5	
Comptabilité et gestion administrative et financière	3 agents administratifs	0.8	
Services support : RH, communication, finances.		0.5	

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

➢ *Les moyens matériels*

Les véhicules :

- Deux véhicules VOLKSWAGEN Caddy 4 roues motrices ;
- Un véhicule tout terrain de marque FIAT ;
- Un véhicule utilitaire de marque PEUGEOT ;
- Un véhicule ISUZU DMAX Planet équipé d'une benne basculante, d'une grue et d'un attelage.
- Une hydrocureuse montée sur PIC-UP TOYOTA Hilux

L'outillage :

- Une hydrocureuse tractée conservée en secours,
- Une remorque,
- Une caméra d'inspection des réseaux avec tête localisable,
- Du matériel de débroussaillage pour l'entretien des STEP roseaux,
- Du matériel pour travaux sur regards et réseaux : tronçonneuse, disqueuse…
- EPI : chaussures de sécurité, casques, lunettes, détecteurs multigaz…
- Petits outillages divers

➢ *Répartition du temps de travail des exploitants*

L'équipe d'exploitation se stabilise même si les recrutements demeurent difficiles et des absences constatées.

Les 4 stations du Queyras d'une capacité de plus de 2 000 équivalent-habitant chacune mobilisent près des 3/4 du temps d'exploitation. Ce temps de travail comprend également les temps de trajet incompressibles.

Les travaux en régie ont représenté 334H en 2025 contre 248H en 2024 : cette évolution est positive et montre que l'équipe mieux formée et plus stable a pu consacrer plus de temps à la réalisation de travaux en régie.

➢ *Missions des exploitants*

Equipements	Mission des agents
4 STEP entre 2000 et 10 000 équivalents-habitants + unité de méthanisation du lactosérum	- Suivi du traitement et autocontrôle - Mise en fonctionnement des traitements des boues - Entretien et maintenance préventive et curative des équipements - Prélèvements pour autosurveillance
16 Postes de relevage dont 4 exploités par la SAUR	- Vidange des paniers de dégrillage - Entretien et maintenance préventive et curative des équipements électromécaniques (pompes, agitateurs, dégrilleurs) - Autosurveillance des déversoirs d'orage
230 km de réseaux	- Curages préventifs : 694.69 ml en 2025 - Débouchages d'urgence : 303.63 ml en 2025 - Inspection vidéo : 920.71 ml en 2025 - Entretien : 42 ml en 2025 - Curage ponctuel : 160.49 ml en 2025 - Mise à jour du SIG

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

	- Travaux en régie : • Mise à la côte de regards/ Réfection de regard : réparation de 9 regards en 2025 - Relève des données sur les déversoirs d'orage et surveillance des déversements
2 STEP > 10 000 équivalents habitants	Exploitées par la SAUR Contrôle du contrat par la direction
13 STEP entre 50 et 350 équivalents habitants dont : - 8 STEP roseaux - 2 décanteurs-digesteurs - 2 fosse toutes eaux - 1 filtre coco	- Suivi du fonctionnement et relevés - Evacuation des refus de dégrillage - Alternance des lits pour les STEP roseaux : 2 à 3 fois par semaine - Débroussaillage - Désherbage des bassins roseaux - Faucardage des roseaux à l'automne

1.1.1.3 Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ **Communal**
☑ **Intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☒	☐
	Transport	☒	☐
	Dépollution	☒	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Eygliers, Guillestre, Mont-Dauphin, Réotier, Risoul, Saint-Crépin, Saint-Clément, Vars, Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines-en-Queyras, Saint-Véran.

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui . ☒ Non

- Existence d'un zonage ☒ Oui . ☐ Non

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui . ☐ Non

1.1.1.4 Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑ **Régie pour certaines STEP, certains PR et les réseaux de transferts**

☑ **Régie avec prestataire de service pour la STEP de GUILLESTRE et la STEP de VARS**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nature exacte de la mission du prestataire : Exploitation des installations suivantes, faisant partie intégrante du service assainissement de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras :
  - ✓ **Stations d'épuration** :
    - « Saint-Guillaume » d'une capacité de 24 000 Équivalent-Habitant à Guillestre
    - « Vars » d'une capacité de 22 000 Équivalent-Habitant à Vars
  - ✓ **Postes de relèvement :**
    - « Les Hauches » à Saint-Crépin, télésurveillé d'une capacité de 40 m³/h
    - « Eygliers » à Eygliers, télésurveillé d'une capacité de 40 m³/h ainsi que la conduite de refoulement entre ce poste et la station d'épuration Saint-Guillaume et la canalisation de bypass.
    - « Saint-Marcellin » à Vars, télésurveillé d'une capacité de 20 m³/h
    - « Refuge Napoléon » à Vars, télésurveillé d'une capacité de 15 m³/h

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

✓ **Réseau de transfert**

➢ Totalité du réseau de transfert de Vars d'un linéaire de 31,55 km.

☑ Délégation de Service Public pour les réseaux de collecte de VARS

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nature exacte de la mission du prestataire : exploitation des réseaux de collecte de la commune de Vars.

1.1.1.5 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 917 habitants au 31/12/2025 (Population DGF – population raccordé à l'assainissement non collectif (616 installations x nombre de personnes par logement soit 1,22)).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 17 082 abonnés au 31/12/2025
La répartition des abonnés par commune est la suivante

	NOMBRE TOTAL D'ABONNES EN 2025
ABRIES-RISTOLAS	867
AIGUILLES	583
ARVIEUX	819
CEILLAC	741
CHÂTEAU VILLE VIEILLE	405
EYGLIERS	713
GUILLESTRE	2371
MOLINES	916
MONT DAUPHIN	224
REOTIER	166
RISOUL	4108
ST CLEMENT	249
ST CREPIN	645
ST VERAN	473
VARS	3902
TOTAL	**17182**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.1.1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D 383-3)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2025.

1.1.1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 230 km de réseau hors branchements,
- 20 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

TYPE D'EQUIPEMENT	LOCALISATION
Déversoir d'orage	Ceillac
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Ristolas - rue de Jassaygue
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Arvieux - La Cassière
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Arvieux – Les Moulins
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Aiguilles – Camping du Gouret
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Ville Vieille (la Rua)
Poste de relevage avec déversoir d'orage	CVV - Place d'exiles
Poste de relevage avec déversoir d'orage	CVV - Notre dame (Cimetière)
Déversoir d'orage	Molines en Queyras – La Rua
Poste de comptage	St Véran - la chalp
Poste de relevage avec déversoir d'orage	St Clément les Contiers
Poste de relevage avec déversoir d'orage	St Crépin - Les Cesaris
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	St Crépin - Les Hauches
Poste de relevage avec déversoir d'orage	St Crépin - Aéromotel
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	Eygliers
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Réotier - Les Cros
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	Vars - St Marcellin
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	Vars - Refuge Napoléon
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Guillestre - Maison du Roy
Poste de relevage sans déversoir d'orage	Guillestre - La Longeagne

** Exploité par la SAUR*

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.1.1.8 Avis rendus par la direction de l'assainissement

	PC	DP	Cu.b	PA	TOTAL GENERAL
ABRIES-RISTOLAS	9	3	3	1	16
AIGUILLES	3	2	3	0	8
ARVIEUX	11	13	5	0	29
CEILLAC	7	0	0	1	8
CVV	4	1	3	1	9
EYGLIERS	15	3	10	3	31
GUILLESTRE	39	14	23	2	78
MOLINES	3	0	6	0	9
MT DAUPHIN	0	4	0	0	4
REOTIER	6	8	3	0	17
RISOUL	13	0	5	1	19
ST CLEMENT	4	1	5	0	10
ST CREPIN	4	0	6	1	11
ST VERAN	3	0	0	0	3
VARS	10	1	5	2	18
TOTAL	**131**	**50**	**77**	**12**	**270**

1.1.1.9 DT /DICT

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	**Total**
Exploitant	35	35	53	67	42	43	53	46	58	65	41	27	**565**
Déclarant	3	0	10	29	17	0	25	0	39	8	50	0	**181**
Total	**38**	**35**	**63**	**96**	**59**	**43**	**78**	**46**	**97**	**73**	**91**	**27**	**746**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.1.1.10 Travaux et études engagés et/ou réalisés en 2025

Opération	Détails	Dépenses
10 - STEP VARS	Renouvellements (contrat prestation SAUR) y compris intégration renouvellements exercices antérieurs - remplacement dégrilleur	411 905,40 €
10001 - STEP CEILLAC	Renouvellement de matériels	18 926,29 €
10002 - STEP MOLINES ST VERAN	Renouvellement de matériels	21 693,52 €
10003 - STEP ABRIES RISTOLAS	Renouvellement de matériels notamment des préleveurs	23 980,02 €
10004 - STEP AIGUILLES CVV ARVIEUX	Renouvellement de matériels + logiciel de supervision	16 106,24 €
10005 - SERVICES GENERAUX	Schémas Directeurs: Guillestre + Vars + CVV+ Ceillac + bennes a boues + hydrocureuse et subventions sur SDA	257 102,46 €
29 - PETITES STEPS		0,00 €
30 - STEP REOTIER	Extension de réseau les Piéloux	26 592,24 €
31 - STEP GUILLESTRE	Renouvellements (contrat prestation SAUR) y compris intégration renouvellements exercices et moe extension STEP	224 307,82 €
34 - RESEAUX GUILLESTRE	Renouvellement Ribière + Reprise imputation réseau la Frairie + subvention DSEC	131 581,31 €
35 - RESEAUX AIGUILLES	essais suite à travaux de renouvellement réseau la Chalp + Subvention AE et CD05	1 505,76 €
36 - RESEAUX ST CREPIN	Renouvellement réseau Tour de Ville + extension Haut Villaron et début travaux des Chapins + Subvention AE et CD05	109 567,99 €
38 - RESEAUX CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE	extension réseau secteur la poste (2026)	
39 - ASSAINISSEMENT LE ROUX - ABRIES	Dévoiement réseau hameau du Roux	18 993,60 €
40 - RESEAUX ABRIES-RISTOLAS	Travaux réseau Le Pelvas	61 132,22 €
41 - RESEAUX VARS	Travaux réseaux les Claux : reversement subvention à la commune + subvention DETR et CD05	32 273,42 €
45 - ASSAINISSEMENT LES PRATS - CVV	Travaux réseau de transfert Hameau des Prats vers Château VV + Subvention AE et CD05	95 332,93 €
46 - RESEAUX EYGLIERS	Travaux urgence crue la rua - travaux centre Bourg (reversement commune)	57 958,44 €
47 - RESEAUX RISOUL	Rénovation réseau EU sous pistes (suspendus suite à défauts) + Travaux urgence crue : la rua, le villaret et risoul station + DSEC	49 040,84 €
48 - RESEAUX MOLINES	revêtement et fin travaux : Dévoiement et création réseau Gaudissard	12 127,20 €
49 - ASSAINISSEMENT LES CLOTS - ST CLEMENT	Travaux de création réseau d'assainissement - les Clots (débuts des travaux décalés à septembre 2025)	
5 - METHANISATION ABRIES	reliquat facture batterie de chauffe méthanisation	1 230,35 €
50 - RESEAUX ARVIEUX	Travaux création réseau d'assainissement pour raccordement du hameau des Maisons + Subvention AE et CD05	264 729,00 €
51 - RESEAU CEILLAC	soldes des travaux d'extension et renouvellement réseau (la Hochette) + renouvellement réseau rue vière	67 476,90 €
Total opérations réelles		**1 903 563,95 €**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE





Saint Crépin – Tour de ville – Réfection réseaux eaux potable, eaux usées, création de réseau pluvial et réfection de voirie





Château ville vieille –- Travaux de réseau de transfert d'eaux usées entre les hameaux des Prats et ville vieille et rénovation du réseau AEP– 2^{éme} tranche.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.1.1.11 Présentation des programmes pluriannuels d'investissement

Opérations Prévisionnelles	Détail de l'opération	Année prévisionnelle de réalisation
Schéma directeur d'assainissement	Fin des SDA de Guillestre, Risoul, St Crépin, Eygliers, Mondauphin et Vars	**2023-2025**
Schéma directeur d'assainissement	Fin des SDA d'Aiguilles-Château Ville-Vieille-Arvieux et Ceillac	**2023-2026**
Schéma directeur d'assainissement	SDA d'Abriés-Ristolas	**2026- 2027**
Schéma directeur d'assainissement	SDA St Clément-sur-Durance / Réotier	**2026-2027**
Zonage d'assainissement	Révision du zonage de St Clément et Réotier	**2023-2028**
Réfection du réseau d'eaux usées sous piste de ski à Risoul 1850	Fin de chantier, reprise des défauts 2026	**2023-2026**
Réfection des réseaux EU-EP-AEP - rue du Pelvas – Abriès-Ristolas	Mise en séparatif du réseau 1ère tranche réalisée en 2023 2ème tranche réalisée en 2025 3eme tranche réalisée en 2026	**2023-2026**
Réseau Prats Hauts et bas à Château Ville-Vieille	Création d'un système d'assainissement : réseau 1ère tranche réalisée en 2022 2ème tranche réalisée en 2025	**2022-2025**
Assainissement des Clots de St Clément	Reprise du chantier prévu automne 2025 finalisation 2026	**2021-2026**
Rénovation du réseau d'eaux usées Route de Réotier à Eygliers	En groupement de commande avec la commune Maîtrise d'œuvre en cours	**Reporté après 2027**
Rénovation PR Eygliers et réseaux environnants	Poursuite d'étude	**Reporté après 2027**
Rénovation des réseaux EU, EP, AEP tour de ville St Crépin	En co-maîtrise d'ouvrage avec la commune	**2024-2025**
Dévoiement et création du réseau d'eaux usées Gaudissard scierie Molines-en-Queyras	Revêtements définitifs à réaliser en 2025	**2024-2025**
Dévoiement Réseau EU la Rua d'Alay-Eygliers	Travaux d'urgence post-intempéries	**2025**
Rénovation du réseau EU la Rua-Risoul	Travaux d'urgence post-intempéries	**2024-2025**
Dévoiement réseau EU Ste Catherine-rue Catinat Eygliers	Suite à un permis d'aménager	**2026-2027**
Extension du réseau EU Les Piélous Réotier	Suite nouvelles constructions	**2025**
Extension du réseau d'EU le haut Villaron St Crépin	Suite nouvelles constructions	**2025**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-20261109O2-DE

Extension du réseau EU Les Chapins St Crépin	Suite nouvelles construction	
Raccordement du hameau des Maisons à Arvieux	Travaux : septembre 2025 Revêtements de voirie 2026	**2025-2026**
Renouvellement réseau EU rue Vière Ceillac	Travaux : septembre 2025	**2025**
Dévoiement du réseau d'eaux usées la longeagne à Guillestre	Suite à un permis d'aménager	**2026**
Chemisage réseau EU La Viste à Guillestre	Issu du SDA	**2026**
Travaux coordonnes mairie MOE impasse st Roch Guillestre	OAP CHAMP DE L'AZE	**2026-2028**
Travaux coordonnes mairie MOE impasse des écrins Guillestre	OAP, PUP	**2026-2028**
Travaux Route des camping Guillestre / reprise DO	Issu du SDA	**2026-2028**
Réseau de collecte chemin des Horris à Aiguilles	MOE en attente en 2025 travaux coordonnés avec la commune	**2026-2027**
Chemisage Rue du mont Abrancie Ristolas	Réduction des ECP	**2026**
Rénovation du réseau Clos des Bruns - Risoul	Travaux : groupement de commande avec la commune	**2026**
Rénovation du réseau Les traverses Risoul	Travaux	**2026**
Rénovation du réseau Rue des Pinatiaux - Risoul	Travaux	**2026**
Dévoiement réseau Ville vieille - CVV	Travaux : MOE à lancer suite à problème structurel réseau (obstruction – passage sous bâtiments)	**2026 - 2027**
Rénovation réseau rue de l'église - Abriès	Travaux à prévoir suite à débordements	**2027-2028**
Assainissement du Goutail à Réotier	Schéma directeur d'assainissement à lancer au préalable	**2026 - 2027**
Rénovation assainissement base d'eaux vives à St Clément	Etudes lancement : automne 2025	**2025-2027**
STEP Souliers à Château Ville-Vieille + élimination ECP	Création d'une STEP et mise en séparatif	**2028**
STEP de Montbardon à Château Ville-Vieille	Création d'une STEP	**2028**
Réfection des réseaux de collecte	Suivant les priorités fixées par les Schémas Directeurs d'assainissement	**Chaque année**
Mise aux normes de la STEP de Villargaudin	Etudes à lancer suite au SDA	**2027**
Travaux step Guillestre (études MOE et divers missions préalables DLE….)	Etudes 2025 – consultation des entreprises fin 2026 – travaux 2027 / 2028	**2025-2028**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.1.2 Système d'assainissement collectif

Le service gère 19 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

TYPE D'EQUIPEMENT	LOCALISATION
Station d'épuration	Ceillac
Station d'épuration	Abriés (Abriés – Ristolas)
Décanteur Digesteur + champ d'infiltration	Ristolas
Station d'épuration	Arvieux (Aiguilles Château Ville-Vieille Arvieux)
Décanteur Digesteur + champ d'infiltration	Aiguilles – Camping Le Gouret
Station d'épuration	Molines en Queyras (Molines – St Véran)
Station d'épuration STEP Roseau	St Clément - village RD
Station d'épuration STEP Roseau	St Clément - Charissier RG
Station d'épuration STEP Roseau	St Clément - Bon pommier RG
Station d'épuration STEP fosse toutes eaux	St Clément – Base de loisirs
Station d'épuration STEP Roseau	Réotier - St Thomas
Station d'épuration STEP Roseau	Réotier - Hameau Cros Camping
Station d'épuration STEP Roseau	Réotier Village
Station d'épuration STEP Roseau	Eygliers - Hameau la font
Station d'épuration STEP Roseau	St Crépin Aéromotel
Station d'épuration STEP Filtre coco	Guillestre - Maison du Roy
Fosse toutes eaux	Arvieux - Villargaudin
Station d'épuration Guillestre*	Guillestre
Station d'épuration Vars*	Vars

* Exploitée par la SAUR

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°1 : Station de CEILLAC

Code Sandre de la station : 0905026001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biologique sur culture fixé (biodisques)
Date de mise en service	31/12/2008
Commune d'implantation	Ceillac
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	3250
Nombre d'abonnés raccordés	696
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	528

Prescriptions de rejet

Soumise à	Arrêté 21/07/2015			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce		
	Nom du milieu récepteur	Le Cristillan		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	80
DCO	125	☐ et	☒ ou	75
MES	35	☐ et	☒ ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2019	Oui	10,16	96,19	41,56	91,77	8,22	96,38				
Moyenne 2020	Oui	17,03	95,19	66,54	91,11	14,13	95,83	39,9	63,53	4,56	59,03
Moyenne 2021	Oui	12,2	95,92	58,08	90,59	12,86	95,21	43,28	49,72	5,39	48,05
Moyenne 2022	Oui	15,8	93,3	75,1	84,9	20,0	89,7			4,6	38,6
Moyenne 2023	Oui	29,2	91.1	102	82.5	21	86.7			6.23	34.9
Moyenne 2024	Oui	27,4	89.6	98.8	89.6	28.8	86.6			6.05	50
Moyenne 2025	Non	32.8	86.5	119	80.8	30.9	85.9	57.3	55	14.1	25

La STEP est jugée non conforme pour l'année 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°2 : Station d'épuration STEP ABRIES-RISTOLAS

Code Sandre de la station : 0905001001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biologique sur culture fixé (R3F)
Date de mise en service	15/01/2013
Commune d'implantation	Abriès
Lieu-dit	Les Eaux Douces
Capacité nominale STEU en EH (1)	3400
Nombre d'abonnés raccordés	814
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1235

Prescriptions de rejet				
Soumise à	Arrêté 21/07/2015			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce		
	Nom du milieu récepteur	Le Guil		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	80
DCO	125	☐ et	☒ ou	75
MES	35	☐ et	☒ ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %l	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2019	OUI	5,71	97,49	35,15	92,53	9,46	95,46	30,96	52,32	3,9	43,04
Moyenne 2020	OUI	7,9	95,23	42,97	88,82	9,69	94,59	29,04	38,17	2,4	53,35
Moyenne 2021	OUI	6,79	97,11	39,37	91,52	9,36	95,86	42,53	36,79	4,45	33,62
Moyenne 2022	OUI	11,3	95,4	54,1	88.,9	17,1	92,3			4,5	45,3
Moyenne 2023	NON	149	49.8	277	42.3	80.5	44.4			7.12	16.8
Moyenne 2024	NON	15.7	86.5	50	78.1	28.8	71			3.02	22.9
Moyenne 2025	OUI	5.3	95.3	28	88.4	6.72	93.1	38.4	19	3.57	33

La STEP est jugée conforme en 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°3 : Station d'épuration STEP CHATEAU VILLE VIEILLE ARCHEVECHE ARVIEUX

Code Sandre de la station : 0905038001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biologique sur culture fixé (MBBR)
Date de mise en service	20/10/2014
Commune d'implantation	Château-Ville-Vieille
Lieu-dit	Le Grand Clot
Capacité nominale STEU en EH (1)	6900
Nombre d'abonnés raccordés	1710
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1235

Prescriptions de rejet

Soumise à	Arrêté 21/07/2015			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce		
	Nom du milieu récepteur	Le Guil		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	80
DCO	125	☐ et	☒ ou	75
MES	35	☐ et	☒ ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %l	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2019	OUI	13,12	94,5	49,21	89,15	10,58	95,34	24,86	59,62	3,49	54,94
Moyenne 2020	OUI	10,24	96,89	47,62	92,99	10,9	96,62	41,16	47,53	4,28	85,09
Moyenne 2021	OUI	9,42	97,39	46,44	93,66	10,95	96,77	43,55	49,16	5,2	49,02
Moyenne 2022	NON	31,1	92,4	98,5	87,7	36,6	88,9			6,3	41,4
Moyenne 2023	NON	48.9	79.7	148	71,6	71	69.7			6.63	41
Moyenne 2024	OUI	15.4	93.4	56.7	86.6	18.8	89.6			3.99	46
Moyenne 2025	OUI	9.11	97.5	49	92	12.6	95	41.4	52	5.09	53.2

La STEP est jugée conforme pour 2025.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°4: Station de MOLINES/St VERAN

Code Sandre de la station : 0905077001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biologique sur culture fixé (R3F)
Date de mise en service	31/12/2008
Commune d'implantation	Molines en Queyras
Capacité nominale STEU en EH (1)	6000
Nombre d'abonnés raccordés	1336
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1270

Prescriptions de rejet			
Soumise à	Arrêté 21/07/2015		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce	
	Nom du milieu récepteur	Aigues Blanche	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☒ ou	80
DCO	125	☐ et ☒ ou	75
MES	35	☐ et ☒ ou	90

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %l	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2019	OUI	11,2	96,26	41,41	93,81	10,99	97,22	23,96	58,17	2,62	68,10
Moyenne 2020	OUI	12,31	96,2	50,75	93,14	12,56	97,58	24,43		2,2	
Moyenne 2021	OUI	11,66	95,39	47,58	90,94	13,41	95,80	28,61	50,72	2,47	67,14
Moyenne 2022	NON	25,8	86,1	73,9	84,7	25,5	85,4			3,0	66,8
Moyenne 2023	NON	29.,4	85.3	82.7	79.3	29.5	85			3.76	36.2
Moyenne 2024	OUI	5.44	94.6	78.6	56	20.7	83.7			3.76	36.2
Moyenne 2025	OUI	13.7	88.7	37.1	84.7	15	90	36	28	1.3	64

La STEP est jugée conforme en 2025.





Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°5 : Camping d'Aiguilles

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Décanteur / Digesteur
Date de mise en service	10/06/2016
Commune d'implantation	Aiguilles le Gouret
Lieu-dit	Le Gouret
Capacité nominale STEU en EH (1)	270 EH
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	45 m3/j

Soumise à	Arrêté 21/07/2015			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		
	Nom du milieu récepteur	Guil		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et	☒ ou	≥ 60%
DCO	200	☐ et	☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et	☒ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h/	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2020	NON	130	56,7	364	21,2	71	84,3				
2021	OUI	85	78,2	237	82	106	85,6				
2022	NON	6,57	61,8	15,45	35,4	5,96	34,8				
2023	NON	70	81.6	182	67.8	77	77.7				
2024	NON	240	0	406	0	247	0			18.51	0
2025	NON	240	14.3	750	488	168	46.5			13	7.1

La STEP est jugée non-conforme en 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°6 : St CLEMENT Village

Code Sandre de la station : 060905134002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés de roseaux
Date de mise en service	01.01.2005
Commune d'implantation	St Clément sur Durance
Lieu-dit	Village – Rive Droite (RD)
Capacité nominale STEU en EH (1)	600 EH
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	115 m3/j

Soumise à	☒ Arrêté en date du ...	21 juillet 2015
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Durance

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	< 35	☐ et	☒ ou	≥ 60%
DCO	< 200	☐ et	☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et	☐ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	OUI	<3	100	13	96	<2	100	29,4		3	
2020	OUI	<3	100	18	96	2,4	99,2	25,46		5,33	
2021	OUI	<3	100	13	97	<2	100	34,44		2,2	
2022	OUI	<3	100	10	96,9	3,7	97,7	10,24		2,17	
2023	OUI	<3	100	17	94	2	95			4.22	
2024	OUI	4	90	15	91	2	95			2.5	
2025	OUI	3	99	17	96	2	99			4	25

La STEP est jugée conforme pour 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°7 : St CLEMENT Charissier

Code Sandre de la station : 060905134003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés de roseaux
Date de mise en service	07.05.2014
Commune d'implantation	St Clément sur Durance
Lieu-dit	Charissier (RG)
Capacité nominale STEU en EH (1)	70 EH
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	10.5 m3/j

Soumise à	☒ Arrêté en date du ...	21 juillet 2015
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	torrent de Combe Sannerre

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	< 35	☐ et	☒ ou	≥ 60%
DCO	< 200	☐ et	☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et	☐ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	OUI	5	96,2	28	96,9	5,4	97	25,9		1,1	76,1
2019	OUI	<3	100%	15	91,1	2	96,7	20,6		2	
2020	OUI	<3	100	9,1	90,7	<2	100 %	8,2		1,2	
2021	OUI	<3	100	20	85	2,5	93,9	16,4		1,04	
2022	OUI	4	98,6	41	94,4	5,8	91,7	88,28		5,85	
2023	OUI	8	95	65	84	9	87			7.42	
2024	OUI	3	88	81	89.1	2	94			1.24	
2025	OUI	22	85	76	77	20	87			3	56

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°8 : St CLEMENT Bon Pommier

Code Sandre de la station : 060905134001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés de roseaux
Date de mise en service	26.09.2005
Commune d'implantation	St Clément sur Durance
Lieu-dit	Bon Pommier (RG)
Capacité nominale STEU en EH (1)	100 EH
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	15 m3/j

Soumise à	☒ Arrêté en date du ...	21 juillet 2015
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Durance

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	< 35	☐ et	☒ ou	≥ 60%
DCO	< 200	☐ et	☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et	☐ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	OUI	5	97,7	50	90,5	6,4	97,5	30,5	33,8	1,1	84,7
2019	OUI	<3	100	27	94,9	2,4	99,3	22,8	69,3	8	8
2020	OUI	4	95,9	13	94,7	2	100	12,87	62	2,8	29,3
2021	OUI	4	96	41	80	0,11	90	39,29		4,6	
2022	OUI	<3	100	18	97,1	<2	100	29,74		4,7	
2023	OUI	3	95,7	29	66,3	4.8	85,6			4.5	
2024	OUI	4	97.3	36	92	10	94			7.9	
2025	OUI	3	97	32	89	8.5	95			4.6	0

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°9 : REOTIER Village

Code Sandre de la station : 060905116003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés de roseaux
Date de mise en service	01/10/2005
Commune d'implantation	REOTIER (05116)
Lieu-dit	Village
Capacité nominale STEU en EH [(1)]	300
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	45 m3/j

Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Sol Nom du milieu récepteur : torrent de Grande Combe			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	< 35	☐ et	☒ ou	≥ 60%
DCO	< 200	☐ et	☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et	☐ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	OUI	<3	100	36	92,4	5	97,4	35,3	31,6	1,9	68,3
2019	OUI	6	96,7	37	94,3	12	92,8	28,9	55	5,53	14,1
2020	OUI	36	70	130	71,1	27	92,9	72,99		12.2	
2021	OUI	4	96	41	80	6,7	90	39,29		4,6	
2022	OUI	7	98,8	52	95,8	13	98,5	49,96		11,54	
2023	OUI	5	98	70	88	8	96			7.68	
2024	OUI	5.3	96	13.6	96	4.3	96			7.8	
2025	OUI	3	98	75	80	9.4	94			7.6	8.4

[(1)] EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
[(2)] en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°10 : REOTIER le Cros

Code Sandre de la station : 060905116002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01.11.2014
Commune d'implantation	REOTIER
Lieu-dit	Le Cros
Capacité nominale STEU en EH (1)	340
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	91 m3/j

Soumise à	☒ Arrêté en date du ...	21 juillet 2015
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Durance

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	< 35	☐ et	☒ ou	≥ 60%
DCO	< 200	☐ et	☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et	☐ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	OUI	6	97	45	93	5,8	98	68,4	21,2	7,7	15,4
2019	OUI	7	97,8	84	85,9	14	96,4	69,64	17,7	9,48	14,2
2020	OUI	13	96,1	93	89,7	25	90,5	57,75	48,4	7,1	36,7
2021	OUI	5	96,6	56	84,3	8	95,7	57,72		7,39	10,3
2022	OUI	7	97,2	51	91,4	4,9	98,2	75,71		8,53	
2023	OUI	3	98	40	88.5	2.9	98			9.84	
2024	OUI	20	86.7	107	74	13.3	90.2			10.55	
2025	OUI	4	98.1	53	89.5	8	97			10.1	9.8

La STEP est jugée conforme pour 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°11 : REOTIER St Thomas

Code Sandre de la station : 060905116001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	15.11.2014
Commune d'implantation	REOTIER
Lieu-dit	St Thomas
Capacité nominale STEU en EH (1)	50
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	7.5 m3/j

Soumise à	☒ Arrêté en date du ...	21 juillet 2015
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Durance

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	< 35	☐ et ☒ ou	≥ 60%
DCO	< 200	☐ et ☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et ☐ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	OUI	4	94,4%	33	84%	6,4	93,6	22,5		3,3	2,9%
2019	OUI	5	96,4	41	90,8	12	91,3	30,2		4,1	51,6
2020	OUI	9	75	31	73,5	17	73,8	16,46		2,85	
2021	OUI	<3	100	34	82,4	6,1	90,9	40,63		4,38	
2022	OUI	11	90	84	73,6	16	82,2	58,53		8,18	
2023	OUI	8	90.2	60	75.4	15	87.7	54.76		8.18	
2024	OUI	7	87.3	68	57	9.9	75.3			8	0
2025	OUI	11	85	91	58	18	94			5.2	0

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°12 : EYGLIERS La Font

Code Sandre de la station : 060905052001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	18.11.2014
Commune d'implantation	EYGLIERS
Lieu-dit	La Font
Capacité nominale STEU en EH (1)	200
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	30 m3/j

Soumise à	☒ Arrêté en date du ...	21 juillet 2015
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Guil

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	< 35	☐ et	☒ ou	≥ 60%
DCO	< 200	☐ et	☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et	☐ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	OUI	19	95,8	180	84,3	42	94,8	81,3	14,6	9,7	
2019	OUI	12	94,5	84	78	13	90,3	76,4		10,6	
2020	OUI	6	96,8	38	91,4	8,7	95,9	48,96		5,69	
2021	OUI	<3	100	34	82,4	6,1	90,9	40,63		4,38	
2022	OUI	4	98,3	73	86	12	94,7	69,52		11,22	
2023	OUI	3	98	40	88.5	2.9	98			7	
2024	OUI	6	86	53	86	5.4	98.5			10.14	
2025	OUI	8	97	84	83.3	9.4	94			10.2	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°13 : St CREPIN Aéromotel

Code Sandre de la station : 060905134001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01.06.2010
Commune d'implantation	St CREPIN
Lieu-dit	Aéromotel
Capacité nominale STEU en EH (1)	300
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	45 m3/j

Soumise à	☒ Arrêté en date du ...	21 juillet 2015
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Durance

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	< 35	☐ et	☒ ou	≥ 60%
DCO	< 200	☐ et	☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et	☐ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	OUI	4	99,4%	40	97,6%	6	98,6%	40,7	60,5%	9,2	33,3%
2019	OUI	15	95.8	85	88,2	16	97,5	73,14	38	0,43	43,7
2020	OUI	16	91,6	73	82,9	16	88,1	53,95		9,7	
2021	OUI	5	99	61	94,2	4,4	98,9	70,34		10,3	
2022	OUI	9	98,5	102	92,5	23	96,3	85,56		17,1	
2023	OUI	10	97.1	108	84.3	13	96.7			8.9	
2024	OUI	4	99.1	33	97	4.9	99			4	
2025	OUI	4	99	44	93	6.4	98			21.1	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°14 : GUILLESTRE Maison du Roy

Code Sandre de la station : 060905065003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres coco
Date de mise en service	01.12.2016
Commune d'implantation	GUILLESTRE
Lieu-dit	Maison du Roy
Capacité nominale STEU en EH (1)	50
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	7.5 m3/j

Soumise à	☒ Arrêté en date du ...	21 juillet 2015
	☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol
	Nom du milieu récepteur	Durance

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	< 35	☐ et	☒ ou	≥ 60%
DCO	< 200	☐ et	☒ ou	≥ 60%
MES		☐ et	☐ ou	≥ 50%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	OUI	<3	100%	43	92,9	6,3	97	60,26	39,3	11,71	
2020	OUI	3	99	44	92,5	3,5	98,1	65,66	51	11,97	
2021	OUI	18	95,9	68	90,6	15	91,7	79,1	19,5	12,49	
2022	OUI	9	96,7	74	86,7	7,8	95,6	65,52	24,9	11,31	
2023	OUI	8	92.7	73	73.7	9.5	86.2			10.01	
2024	OUI	6	97.6	53	90	65	72			10.17	
2025	OUI	4	99	33	95	22	86			7.3	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée 6,4 97le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2025.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°15 : GUILLESTRE St GUILLAUME

Code Sandre de la station : 060905065001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Biofiltre + SBR
Date de mise en service	31.12.1991 + modernisation 01.12.2016
Commune d'implantation	GUILLESTRE
Lieu-dit	St Guillaume (déchetterie)
Capacité nominale STEU en EH (1)	24 000
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	4.000 m3/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☒ Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Guil		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et ☒ ou	≥ 80%
DCO	125	☐ et ☒ ou	≥ 75%
MES	35	☐ et ☒ ou	90%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	6,08	96,4	30,57	92,5	11,36	94,4	31,32	52,3	2,84	54
2018	OUI	4,65	96,2	3,41	90,2	7,84	95,4	22,35	64,4%	2,14	59,8
2019	OUI	5,96	96,8	43,62	88,8	15,26	92	21,28	70,3	3,46	51,8
2020	NON	6,2	96.4	15,0	88,1	5,2	98,5				
2021	NON	8,51	95,3	40,65	88,5	9,23	92,7	30,75	42,6	2,63	63
2022	NON										
2023	NON	17,34	89	78,15	81,8	26.21	84,9			3,16	45,2
2024	OUI	23	78.7	95	78.7	24.8	76	43.58	29.7	4.7	39
2025	NON	20.69	84.7	82.33	75.9	28.44	73	38.3	58.5	2.55	67

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée non conforme en 2025.





Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

STEU N°16 : VARS

Code Sandre de la station : 060905177001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf, annexe)	Cultures mixtes
Date de mise en service	1988 + modernisation 01/07/2009
Commune d'implantation	VARS
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	22000
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	3,300 m3/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☒ Arrêté en date du 21.07.2015			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Guil			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	≥ 80%
DCO	125	☐ et	☒ ou	≥ 75%
MES	35	☐ et	☒ ou	≥ 90%
NH4 annuel	15	☐ et	☒ ou	≥ 70%
NH4 février-mars	15	☐ et	☒ ou	≥ 70%
Pt	2	☐ et	☒ ou	≥ 80%

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	2,74	97,4%	26,13	91,1%	8,53	94,9%	43,73		0,96	87,3%
2018	OUI	2,38	93,4%	22,35	87,8%	6,75	85,6%	44,18		0,38	91,9%
2019	OUI	4,12	97,4%	29,69	91,7%	10,86	93,3%		37,58%	0,77	86,8%
2020	OUI	3,6	94,5%	29,0	84,4%	6,1	94,7%		85.3%	0,9	85.6%
2021	OUI	2,19	97,8	22,83	91,1	5,53	95,7	33,98	31,7	1,05	82,3
2022	OUI										
2023	OUI	3.83	97	28.17	91	10.28	93	44.18	36	1.86	75
2024	OUI	3.62	91.8	30.21	85.8	6.93	89.1	55.23	55	0.19	95.6
2025	NON	55.95	63.17	156	53	22	72	52.96	15	2.86	53

La STEP est jugée non conforme en 2025
L'incident sur l'injection de lactosérum étant exceptionnel une demande de révision du jugement a été déposée.



Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.1.3 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203,0)

1.1.3.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2024 en T de MS**	**Exercice 2025 en T de MS**
Station d'épuration STEP Abriès Ristolas (Code Sandre : 0905001001)	14	13
Station d'épuration STEP Chateau Ville-Vielle Arvieux (Code Sandre : 0905038001)	50.4	61.5
Station de CEILLAC (Code Sandre : 0905026001)	86.8	28.2*
Station de MOLINES/St VERAN (Code Sandre : 0905077001)	14.7	12.8
Station de VILARGAUDIN (Code Sandre : 060905007002)	0.25	0.25
Station de Ristolas l'Echalp (Code Sandre : 060905120002)	0	0.4
Station du GOURET AIGUILLES (Code Sandre : 060905003001)	0	0.4
GUILLESTRE St GUILLAUME (Code Sandre : 060905065001)	120	202
VARS (Code Sandre : 060905177001)	64	46
Total des boues produites	350	**350.15**

1.1.3.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2024 en T de MS**	**Exercice 2025 en T de MS**
Station d'épuration STEP Abries Ristolas (Code Sandre : 0905001001)	8.75	12.5
Station d'épuration STEP Chateau Ville-Vielle Arvieux (Code Sandre : 0905038001)	30.9	39.7
Station de CEILLAC (Code Sandre : 0905026001)	7.86	9
Station de MOLINES/St VERAN (Code Sandre : 0905077001)	6	12.8
Station de VILARGAUDIN (Code Sandre : 060905007002)	0.25	0.25
Station de Ristolas l'Echalp (Code Sandre : 060905120002)	0	0.4
Station du GOURET AIGUILLES (Code Sandre : 060905003001)	0	0.4
GUILLESTRE St GUILLAUME (Code Sandre : 060905065001)	120	103
VARS (Code Sandre : 060905177001)	60	39
Total des boues produites	**235.7**	**237.8**

*En raison de soucis, sur la table d'égouttage de Ceillac en 2025 la quantité de boue produite à Ceillac

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

n'est pas représentative.

1.2 ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1.2.1 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 677 178,00€	2 928 900,74 €	**+9.6% (1)**
Redevance modernisation des réseaux de collecte	107 897,98€	- €	**-81,5% (2)**
Redevance versée par le délégataire	40 185,20€	60 141,13 €	**+34,1%**
Autres prestations : PFAC (70613), traitement du lactosérum (7068), mise à disposition de personnel(64198))	38 594,18€	114 491,89 €	**+61,2%**
Prime de l'Agence de l'Eau	22 987,26€	- €	**-57.8% (3)**
Recettes liées aux travaux (amortissement des subventions 777 et travaux en régie 722)	843 490,49€	823 633,60 €	**-2.3%**
Autres recettes : pénalités 7711, reprises provisions 778,7815,7875…	86 736.86€	168 031,53 €	**+47,8%**
Total des recettes	**3 817 069,97€**	**4 095 198,89 €**	**+7,01%(4)**

(1) *une hausse des recettes liées aux redevance et comprenant la nouvelle redevance performance des réseaux.*
(2) *suppression de la redevance modernisation des réseaux et remplacement par la contre-valeur performance des réseaux (dans le 12ieme programme de l'Agence de l'Eau)*
(3) *la prime épuration a été supprimée dans le 12ieme programme de l'Agence de l'Eau.*
(4) *Après une baisse de plus de 4% est constatée sur l'exercice 2024, une hausse est observée sur l'exercice 2025 : 7%.*

1.2.1.1 Redevance assainissement collectif

- *Modalités de tarification*

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc,).

Des tarifs différents sont appliqués sur les communes du Guillestrois - Queyras et sur la commune de Vars. Les réseaux de collecte sur la commune de Vars sont exploités via une DSP par l'entreprise SAUR qui assure la facturation d'une redevance.

A compter de 2026, les mêmes tarifs seront appliqués sur l'ensemble des communes du Guillestrois – Queyras.

Le contrat de DSP avec la société SAUR s'achevant le 31 décembre 2025, une consultation des entreprises a été lancée en 2025. Le nouveau contrat, qui débutera le 1/01/2026, sera une prestation de service pour l'exploitation des stations de Guillestre et de Vars ainsi que des réseaux de Vars. Ce nouveau contrat prévoit que la redevance assainissement des abonnés de la commune de Vars soit facturée uniquement par la communauté de Communes à partir du 1 janvier 2026.

Les abonnés de Vars qui recevaient auparavant 2 factures assainissement, recevront dès 2026 une unique facture adressée par la communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras. Ceci permet d'uniformiser la facturation sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 31/12/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2025	
		Guillestrois-Queyras	**Vars**
Part de la collectivité			
Part fixe (€ TTC/an)			
	Abonnement (1)	87.30 €	61.40 €
Part proportionnelle (€ TTC/m³)			
	Prix au m³	3.00 €/m³ pour les 20 premiers m³ 0.71 €/m³ pour les suivants	2.89 €/m³ pour les 20 premiers m³ 0.60 €/m³ pour les suivants
Taxes et redevances			
Redevances Agence de l'Eau			
	Modernisation des réseaux de collecte	0.009 €/m³	

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 03/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Tarifs		Au 01/01/2026
		Guillestrois-Queyras
Part de la collectivité		
Part fixe (€ TTC/an)		
	Abonnement (1)	88,43 €
Part proportionnelle (€ TTC/m³)		
	Prix au m³	3,04 €/m³ pour les 20 premiers m³ 0,72 €/m³ pour les suivants
Taxes et redevances		
Redevances Agence de l'Eau		
	Modernisation des réseaux de collecte	0,0374 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

➢ *Facture d'assainissement type (D204,0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type Guillestrois –Queyras	**Au 01/01/2025 en €**	**Au 01/01/2026 en €**	**Variation en %**
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	87.30 €	88,43 €	+1,29%
Part proportionnelle pour les 20 premiers m³	3.00 €	3,04 €	+1,33%
Part proportionnelle pour les m³ suivants	0.71 €	0,72 €	+1,41%
Montant TTC de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	218,30 €	221,23	+1,34%
Taxes et redevances			
Agence de l'Eau : contre-valeur pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	0,009€	0,0374 €	+315,55%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	1.08€	4,488 €	+315,55%
Total	**219.38 €**	**225,72€**	**2,89 %**
Prix TTC au m³	**1.83 €**	**1,88 €**	**+2,89%**

Facture type Vars	**Au 01/01/2025 en €**	**Au 01/01/2026 comme les autres abonnés Guillestrois-Queyras**	**Variation en %**
Part de la collectivité		**Part de la collectivité**	
Part fixe annuelle	61,4	88,43 €	
Part proportionnelle pour les 20 premiers m³	2,89	3,04 €	
Part proportionnelle pour les m³ suivants	0,6	0,72 €	
Montant TTC de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	179,2	221,23	
Part réseau de collecte facturée par l'exploitant		**Part exploitant**	
Part fixe pour le compte de la cc	13,3	0	
Part proportionnelle pour compte de la cc	0,0658	0	
Part fixe pour le compte de l'exploitant	12,6	0	
Part proportionnelle pour compte de l'exploitant	0,048	0	
sous total facturation exploitant	39,56	0	
Montant TTC total de la facture de 120 m³ abonnés vars	**218,30 €**	**Report part collectivité 221,23**	**+1,34%**
Taxes et redevances			
Agence de l'Eau : contre-valeur pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	Facturée par la SAUR 0.009€	0,0374 €	+315,55%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	1.08€	4,488 €	+315,55%
Total avec taxe et redevances	**219.38 €**	**225,72€**	**+ 2,89 %**
Prix TTC au m³	**1.83 €**	**1,88 €**	**+2,89%**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.
Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc,) sont les suivants :

- Augmentation des tarifs en 2026 de 1.3% afin de prendre en compte l'inflation.
- Hausse de la contre-valeur pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif en 2026. Cette hausse était prévue dès la mise en œuvre de cette nouvelle taxe agence de l'eau.

Pour rappel : l'agence de l'eau a appliqué pour 2025, le taux le plus bas de 0.03 €/m^3 pour toutes les collectivités. Ce taux est passé à 0.09 €/m^3 en 2026. De plus, le coefficient de modulation (variable entre 0.3 et 1) appliqué en 2025 était pour tous de 0.3 (avantageux) alors qu'en 2026, il correspond aux performances réelles des systèmes d'assainissement collectifs. Pour la communauté de communes, ce coefficient de modulation est de 0.416 en 2026 d'où la valeur finale 2026 de la contre-valeur de : 0.09*0.416 = 0.0374 €/m^3.

➢ *Volumes facturés*

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m^3	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m^3	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m^3	Variation en % 2024/2025
Total des volumes facturés aux abonnés	**881 616**	**854 007**	**872 139**	**2.12 %**

Les volumes retenus pour les communes ne disposant pas de compteurs d'eaux sont les volumes forfaitaires requis par l'Agence de l'Eau

Une tendance à la baisse des volumes consommés était constatée ces dernières années mais une hausse de plus de 2% est constatée sur l'année 2025 par rapport à 2024.

1.2.2 PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement,

Les tarifs applicables sont les suivants (délibération 2025-286 du 10 Décembre 2025) :

Maison individuelle	750 €
Extension avec création d'un ou de plusieurs logements	500 €/logement
Logements collectifs	500 €/logement à partir de 2 logements ou /commerce intégré dans un ensemble immobilier
PFAC « assimilés domestiques » : **Hôtel / Restaurant** **Commerce et Service** **Artisan**	 6€/m² de plancher créé 750 € 750 €

1.2.2.1 Contrôle de conformité assainissement en cas de vente

Dans le cadre des ventes de biens immobiliers, les notaires sollicitent fréquemment le service assainissement afin que soit délivré un certificat de conformité attestant du branchement au réseau d'assainissement collectif des immeubles concernés,

Sur demande du notaire ou du vendeur, un contrôle de branchement sur place est réalisé, Cette prestation est payante avec un seul tarif de 200€ que ce soit pour le contrôle in situ avec ouverture des

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

regards, tests au colorant et /ou avec inspection camera.

En 2025, 3 contrôles de vente ont été réalisés.

1.2.2.2 Dépotage des matières de vidanges, de curage sur la station de traitement des eaux de Guillestre

Il est possible pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage de venir dépoter les matières collectées dans la station de traitement des eaux usées de Guillestre.

En contrepartie, une redevance est facturée en fonction de la nature et de la quantité des matières apportées.

1.2.3 Financement des investissements

1.2.3.1 Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	**Exercice 2025**
Montants financiers TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 118 648.63€	790 304.08 €	1 766 467.68 €	**1 903 563,95 €**
Montants des subventions en €	230 480.08€	218 338.58 €	250 406.36 €	**810 379,96 €**

Le volume de travaux, en baisse en 2022 et 2023, a augmenté depuis 2024 d'une part parce que des travaux importants ont été engagés en urgence suite aux intempéries de décembre 2023 et d'autre part parce que des travaux de renouvellement ou de création de réseaux réalisés en co-maitrise d'ouvrage avec les communes pour certains ont été réalisés en 2024 et poursuivi en 2025. En 2025, la régularisation des renouvellements réalisés au cours du marché d'exploitation SAUR (années 2019 à 2023) génère une hausse des montants engagés.

1.2.3.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	**Exercice 2025**
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 855 273.28€	4 452 950.11€
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	376 246.21€	329 054.67€
	Intérêts	103 069.77€	109 506. 08€

La Budget Assainissement a remboursé 1 000 000€ au budget principal de la collectivité et a contracté un emprunt de 2 000 000€ durant l'exercice 2025.

1.2.3.3 Amortissements

Pour l'exercice 2025, la **dotation aux amortissements a été de 1 847 629,97€** (**1 814 308,77** € en 2024).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

1.3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202,2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013), De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents,

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales,

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution),

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis,

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP,250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ,,,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP,252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	13
VP,254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP,253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		89%	
VP,255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP,256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	40%	0
VP,257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ,,,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP,260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ,,,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP,262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202,2B)	**120**	-	**71**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points, Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points, Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 71 pour l'exercice 2025 (72 également pour 2024), suite à la légère diminution de l'indice VP253 passé de 91 à 89%.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.3.2 Conformité de la collecte des effluents (P203,3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau,
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système,

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
ABRIES-RISTOLAS	41.5	100	100
CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	119	100	100
CEILLAC	60.8	100	100
MOLINES/ST VERAN	173	100	100
VARS	151.4	100	100
GUILLESTRE St GUILLAUME	447	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2024).

1.3.3 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204,3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau,
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées,

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
ABRIES-RISTOLAS	41.5	100	100
CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	119	100	100
CEILLAC	60.8	100	100
MOLINES/ST VERAN	173	100	100
VARS	151.4	100	100
GUILLESTRE St GUILLAUME	447	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des stations de traitement des eaux est 100 (100 en 2024).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (D205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau,
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées,

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	**Conformité exercice 2024 0 ou 100**	**Conformité exercice 2025 0 ou 100**
ABRIES-RISTOLAS	41.5	0	100
CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	119	100	100
CEILLAC	60.8	100	0
MOLINES/ST VERAN	173	100	100
VARS	151.4	100	0
GUILLESTRE St GUILLAUME	447	100	0

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 37 (94 en 2024) en lien avec les non-conformités des stations de Guillestre et de Vars
Il convient de préciser que la non-conformité de la station de Vars est liée à un incident lors de l'injection de lactosérum qui a entrainé un dépassement rédhibitoire aboutissant à une non-conformité pour l'année 2025.

Concernant la station de Guillestre la non-conformité est lié à des incidents d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (R2224-22-3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille,

Station d'épuration d'ABRIES-RISTOLAS :

Filières mises en œuvre		**T de MS**
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	12.5
	☐ Non conforme	
Autre : Stockage sur plateforme	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		12.5

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme,

Station d'épuration d'AIGUILLES CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX :

Filières mises en œuvre		**T de MS**
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	39.7
	☐ Non conforme	
Autre : Stockage sur plateforme	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		39.7

Station de CEILLAC :

Filières mises en œuvre		**T de MS**
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	9
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		9

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

Station de MOLINES/St VERAN :

Filières mises en œuvre		T de MS
Valorisation agricole	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	12.8
	☐ Non conforme	
Autre : Stockage sur plateforme	☒ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		12.8

Station de VILLARGAUDIN :

Filières mises en œuvre		T de MS
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	0.25
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0.25

Station de VARS :

Filières mises en œuvre		T de MS
Compostage vers plateforme de Durance Compostage (n°062304112006)	☒ Conforme 100%	39
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		39

Station de GUILLESTRE St GUILLAUME :

Filières mises en œuvre		T de MS
Compostage vers plateforme de Durance Compostage (n°062304112006)	☒ Conforme 100%	103
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		103

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2024).

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

1.4 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D202,0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	235.7	217.9
D204,0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³] Guillestrois / Queyras	1.83€	1,88€
	Indicateurs de performance		
P202,2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	72	71
P203,3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204,3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P205,3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	94	37
P206,3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

2 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.1 Caractérisation technique du service

2.1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **Communal**
☑ **Intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Guillestrois-Queyras
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service

☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Risoul, Réotier, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Saint-Véran, Vars
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation : 01/06/2021 ☐ Non

2.1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

2.1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 751.52 habitants (Nb installation ANC soit 616 * Nb de pers/logement soit 1,22), pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 20 729 (population DGF).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 3,62 % au 31/12/2025.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

2.1.4 *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)*

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui (partiellement)	Oui (partiellement)
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 80 (80 en 2024).

2.2 *Tarification de l'assainissement et recettes du service*

2.2.1 *Modalités de tarification*

Les tarifs applicables au 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs (en €)	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Compétences obligatoires		
Contrôle des installations neuves	250€	250€
Contrôle des installations à réhabiliter	0€	0€
Contrôle des installations existantes	160€	160€
Contrôle des installations en cas de vente	200€	200€

2.2.2 *Recettes*

	Exercice 2024	Exercice 2025
Facturation du service Contrôle en cas de vente	1 000€	800€
Facturation du service Contrôle des installations neuves	1 250€	500€
Facturation du service Contrôles des installations existantes	12 010€	7 200€
Facturation pour obstacle accomplissement mission SPANC		2 240€
Total	**14 260€**	**10 740€**

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 005-200083517-20261109-2026110902-DE

2.3 Indicateurs de performance

2.3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

	Exercice 2024	**Exercice 2025**
Nombre d'installations contrôlées	76	70
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	10	15
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	42	35
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	530	550
Taux de conformité en %	13.2%	21,5%

Tableau 1 : évolution annuelle des contrôles

	total
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	130
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	321
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	550
Taux de conformité total en % (annuel)	**82%**

Tableau 2 : INDICATEUR SISPEA P.301.3 : conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs